

**Nombre de membres
en exercice : 10**

Séance du vendredi 13 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Présents : 9

Sont présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Votants : 9

Excusé : Mathieu VERDIER

Secrétaire de séance : Maud BATTANDIER

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Les procès-verbaux des réunions du 15 septembre et 6 octobre 2023 ont été adressés, dématérialisés, aux Conseillers. Ils sont présentés avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité

DELIBERATIONS

Objet : Election d'un nouvel adjoint ou modification du nombre d'adjoint suite à la démission de Mr COUTANSON Sébastien, 3ème adjoint - DE 045 2023

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Le Conseil Municipal prend acte de la démission acceptée de M. COUTANSON Sébastien comme 3^{ème} adjoint en date du 2 octobre 2023, et décide de fixer désormais le nombre d'adjoints à 2.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- Approuve la proposition de laisser 2 postes d'adjoints au Maire.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : Demande de subventions communales et intercommunales pour l'année 2023 - DE 046 2023

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de plusieurs demandes de subventions émanant de diverses associations communales et intercommunales.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :

- les associations communales et intercommunales :

- 300 € à l'association du Comité des Fêtes de Champoly
- 100 € à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers St Just en Chevalet
- 50 € à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Martin la Sauveté
- 50 € à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noirétable
- 100 € à l'association Les Sourires d'Urfé
- 90 € à l'association : Basket Club de Noirétable
- 140 € à l'association Foot club des Bois Noirs
- 10 € à l'association du Tennis Club du Haut Forez
- 150€ à l'association : Relais Transport de St Just en Chevalet (collectif Inter association Canton de St Just en Chevalet : Croix Rouge, Emmaüs et Secours Catholique)
- 20 € à l'association Musicadanse du Pays d'Urfé
- 100€ à l'association Le Colombier- La Blégnière (CAT) de Crémeaux – Bussy Albieux
- 100 € à l'association la MARPA du Pays d'Urfé de St Romain d'Urfé

- les associations extérieures à la commune :

- 100 € pour les Restos du Cœur
- 100 € pour AFM Téléthon
- 100 € pour l'association Handi Sport

Objet : Tarifs de la location du gîte "La Cure" - DE 047 2023

Madame le Maire évoque que les frais d'électricité, de l'eau ainsi les ordures ménagères ont un coût supplémentaire depuis les augmentations de cet été et propose de revoir les prix de location.

Périodicité	Période ETE Du 1 ^{er} Juin au 30 Septembre	Période HIVER (Chauffage compris) Du 1 ^{er} Octobre au 31 Mai
<i>Week-end ou semaine(2 nuits et 3 jours)</i>	400€	480€
<i>Week-end ou semaine (1 nuit et 2 jours)</i>	275€	330€
<i>Jour Supplémentaire</i>	180€	220€
<i>Semaine*</i>	1000€	1300€
<i>Salle de Spectacle (Association)</i>	50 €	60 €
<i>Option drap (optionnel)</i>	10 €/lit (lavage compris)	
<i>Option serviettes</i>	5€ par personne	
<i>Forfait ménage (optionnel)</i>	140€	
<i>Caution</i>	700 €	
<i>Séminaire (sans nuit)</i>	150€ par jour	200€ par jour
<i>Taxe de séjour</i>	1€ par personne et par nuit	
<i>Journée</i>	Chambre individuelle : 30€ par jour Chambre collective : 20 € par jour	

Où, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ d'augmenter la tarification des locations du gîte "La Cure" à partir de la date de cette séance de conseil ;**
- **AUTORISE le conseiller Pierre- Antoine DEJOB à modifier le contrat de location avec ces tarifs ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs avec ces nouveaux tarifs.**

Objet : Parution dans le livret "Roannais Tourisme" - DE 048 2023

Madame le Maire propose d'inscrire le gîte de " La Cure" et l'Aire de Camping-Car dans le catalogue "Roannais Tourisme" pour l'année 2024.

La cotisation est de 80€ pour l'année qui comprend 1 page internet, 1 encart guide.

Ces catalogues sont distribués dans toute la Loire et les départements voisins.

Où, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ d'inscrire le gîte de "La Cure" dans le Roannais Tourisme ;**
- **AUTORISE les membres de la commission à mettre à jour la page sur le site internet**
- **AUTORISE Madame le Maire à remplir les documents relatifs pour cette parution dès 2024**

Objet : Renouvellement de Cybevasion pour le gîte "La Cure" - DE 049 2023

Madame le Maire propose de renouveler l'abonnement à Cybevasion.fr & Gîtes pour un montant de 60€ pour une année civile.

A noter, que le gîte est loué régulièrement grâce à ce site.

Où, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ de renouveler l'abonnement à Cybevasion.fr & Gîtes pour 60€ dès 2024 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à remplir tous les documents nécessaires pour ce renouvellement**

Objet : Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - DE 050 2023

Madame le Maire explique que lors du conseil municipal du 21 juillet 2023, la délibération n'a pas été faite sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat Mixte des eaux de la Bombarde pour l'année 2022. L'équipe municipale a reçu par mail le rapport pour en prendre plus ample connaissance.

Où, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat Mixte des eaux de la Bombarde.

- Loire Propre sera organisé le samedi 16 mars 2024
- Organigramme de l'alarme de la salle des fêtes : Madame le Maire propose de refaire le listing des personnes à contacter si l'alarme de la salle des fêtes se met en route. L'organigramme sera enregistré par Grégory BRIDENNE via le boîtier d'alarme.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait le point sur les demandes de subventions 2024 pour la commune : Point Com et logement à l'étage : demande de devis pour chauffage et eau ; portes d'entrées et fenêtres ainsi les sols et peinture
- La location Cout'Bois à la Coop prend fin au 7 novembre ; les membres du conseil sont d'accord pour renouveler celle-ci si le locataire souhaite continuer
- Le repas des anciens a lieu le 12 novembre 2023 à la salle des fêtes.
- Le repas de NOEL du RPI a lieu le vendredi 22 décembre à Champoly ; il a été demandé au collège de Noirétable s'il pouvait fournir 62 repas pour les enfants et 15 repas adultes. Dans l'attente de leur réponse et à vérifier si le transport est possible pour la commune.
- Une rencontre a eu lieu entre le directeur de l'école, Mme le Maire, le personnel de la cantine et la famille pour mettre en place un protocole pour un enfant en difficulté.
- Madame le Maire revient sur le contrat avec Groupama pour l'assurance de la voiture PEUGEOT, on avait délibéré à 593.60€ sur le conseil municipal du 6 octobre ; Bastien MAUREL (référant des collectivités à GROUPAMA) n'avait pas pris en charge les 2 sinistres que l'on avait eu avec notre Ranger Rover donc le bonus est supérieur à 0.79 ; le tarif sera donc de 649.47€ par an. Le conseil municipal présent accepte cette modification de tarif.
- Un temps d'échange sur la TEOM et l'installation des composteurs.
- Serge DUMAS était présent lors de la visite de contrôle de sécurité de la salle des fêtes ; plusieurs réserves émises sur l'alarme, le gaz et la vérification des appareils de cuisson. A ce jour, l'électricien a réparé l'alarme, l'entreprise PERRIER va intervenir dans les prochains jours et Grégory BRIDENNE peint le tuyau de gaz et il a installé une chaine autour des grandes bouteilles de gaz en extérieur.
- Madame le Maire évoque l'issue de secours de la petite salle des fêtes ou il en faudrait 2 ; à savoir qu'une seule à été validé par la commission de sécurité lors de leur passage. Mme le Maire va se renseigner pour être aux normes.
- Les ateliers KPAURA (personnes de + de 60 ans) seront proposés le mercredi matin au lieu du mercredi soir ; Elodie KAPOUYAN a accepté cette modification.
- Delphine LORON TRAVARD explique que le terrain de foot a besoin de ressemer ; Ludovic LABOURE propose de voir avec la CUMA, ce qui entrainerait un coût moins élevé ; Une demande de devis par un prestataire externe est en cours.
- La marche Octobre rose, en partenariat avec Groupama, a lieu le 15 octobre 2023

Séance levée à 23h04